



En France, **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) est le titre qui désigne les territoires lauréats de l'appel à initiatives du même nom lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer le 4 septembre 2014 sous l'impulsion de Ségolène Royal.

Ces territoires qui sont au nombre de 430 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sont désignés comme étant les territoires exemplaires de la transition énergétique et une illustration concrète des actions engagées par la France dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat.

Suite à la labellisation "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" de la **Communauté de Communes du Castelnaudais**, notre collectivité a signé le 07 mai 2016, une convention d'appui financier dans le cadre de l'appel à projet TEPCV.

A Morand le TEPCV s'est traduit par un programme de rénovation de l'éclairage public avec la pose de nouveaux candélabres, diffusant l'éclairage vers le sol, et équipés d'ampoules à basse consommation.

